



**Syndicat National de l'Enseignement
Technique Agricole Public**

CTEA du 27 janvier 2021 **Déclaration liminaire Snetap-FSU**

Ce CTEA s'ouvre dans un contexte toujours singulier pour de nombreuses raisons :

- d'abord parce qu'il va se dérouler alors que la crise sanitaire est toujours plus préoccupante (la 3e vague est de plus en plus proche, les variants du virus nous font craindre un 3e confinement, des personnels ou élèves-apprentis-stagiaires sont cas contacts ou positifs à ce virus et nombre d'établissements de l'enseignement agricole public sont contraints de fermer pour tout ou partie au regard du nombre de cas avérés). Une situation sanitaire qui se traduit, faute d'un protocole prétendument renforcé s'appliquant de façon cohérente sur l'ensemble du territoire (les imitations de flux et jauges dans nos EPL étant laissées à discrétion des autorités locales), par des situations pédagogiques extrêmement variables, entre filières, entre établissements, entre régions, ce qui génère de vives inquiétudes et donc des tensions au sein de nos communautés éducatives. Mais pour le Ministère de l'Agriculture en ce début d'année civile il est manifestement urgent d'attendre pour réunir les instances SST... avec un CHSCTM qui ne se tiendra pas avant le 9 février - et encore après des demandes réitérées, au regard de la situation sanitaire qui se dégrade continuellement, de nos représentants depuis la mi-décembre !

- ensuite parce qu'il se déroule au lendemain d'une journée de mobilisation au cours de laquelle les agents du Service Public d'Éducation se sont mobilisés pour défendre leur dignité par des salaires décents, dénoncer les suppressions de postes et le manque de moyens que laisse augurer le budget 2021 et enfin pour lutter contre les réformes et notamment la casse du baccalauréat national. Là encore, les personnels de l'EAP exigent des réponses assumées sur la façon dont la DGER et donc in fine notre ministre - dont les vœux aux agents ne nous ont été adressés qu'hier et semblent décorrélés de la loi de finances récessive pourtant désormais votée - entendent assumer une rentrée 2021 avec une nouvelle fois 80 ETP de moins et un passif de 20 ETP à dégager pour l'AP de STAV... Vous nous devez, Madame la Directrice Générale, la transparence sur les scénarios que vos services ont dû mettre à l'étude et en ce domaine là encore, il ne serait pas admissible de différer plus longtemps !

un des éléments forts de cette mobilisation était par ailleurs le sort réservé à nos collègues AESH, nous tenons à renouveler ici, à l'occasion de ce CTEA, notre demande de tenue d'une suite au GT du mois de juin 2020 concernant l'accompagnement des élèves en situation de handicap, la notion de lecteur scripteur... Idem pour les AED - demande calendrier du chantier sur ces emplois passerelles conformément aux engagements pris par madame la DG vendredi dernier lors d'une bilatérale avec notre organisation dans le cadre de la mobilisation des vies scolaires.

- enfin, parce qu'il se déroule dans une période déterminante pour les établissements celui du véritable lancement du recrutement pour les EPL et le début de la période des JPO

Alors que nous demandions depuis plusieurs mois, dans le contexte de la crise sanitaire qui se traduit par des situations très différentes pour les élèves-candidat.es, un report des épreuves de spécialité des Bacs généraux et STAV, le Ministre BLANQUER a attendu, presque le dernier moment, pour informer ses agents...ceux de l'enseignement agricole auront du attendre quelques jours de plus. Mais la solution retenue n'est pas la bonne et le remplacement d'épreuves nationales par le CC, non défini, non cadré n'est pas adéquate.

Nous souhaitons ici rappeler :

- que nous demandons des aménagements dans les contenus des programmes des évaluations terminales qui maintiennent le caractère national des diplômes,
- que nous demandons depuis plusieurs mois, une simplification des CCF en BAC PRO et BTSA afin d'accompagner les équipes qui sont contraintes de les repousser sans cesse.
- que nous considérons toujours que le CCF (malgré ses nombreuses limites) est une modalité d'évaluation plus pertinente car plus cadrée que le contrôle continu pour permettre la délivrance d'un diplôme national.

Nous vous avons adressé, il y a quelques jours, un certain nombre de questions diverses qui abordent certains de ces points notamment les conséquences de la crise COVID sur la rentrée 2021 ainsi que les suites à donner à certains sujets/dossiers abordés dans les derniers CTEA. Nous resterons très attentifs à vos réponses.

Car sans revenir sur les questions diverses de CTEA de l'automne qui étaient restées de très longues semaines sans réponse...nous tenions à vous préciser que ce n'est qu'actuellement que se termine par vos services le recensement des corrections et oraux réalisés par les enseignants pour la session 2020 et que certaines académies ne font que relancer les correcteurs pour les E3C de janvier 2020...

Paris, le 27 janvier 2021